



**DYNAMIQUE**  
POUR  
LES **DROITS** DES  
**ENFANTS**

PASSONS DE  
LA CONVENTION  
AUX ACTES !



© Gerhard Berger - SOS Villages d'Enfants

# **DROITS DES ENFANTS EN 2023 : OÙ EN EST-ON ?**

**L'OBSERVATOIRE 2023**

**de la Dynamique pour les Droits des Enfants**

Focus sur les enjeux de gouvernance des politiques publiques de l'enfance  
et de participation des enfants et des jeunes.

# ÉDITO

Voilà près de 35 ans que la Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée afin de faire des enfants des sujets de droits à part entière, pour mieux les protéger, leur assurer sécurité et bien-être. Et pourtant aujourd'hui, en France, plus de 2000 enfants sont à la rue<sup>1</sup>, plus de 29 000<sup>2</sup> logent dans des hôtels sociaux, près de 100 000 ne seraient pas scolarisés<sup>3</sup>. 1 enfant sur 5<sup>4</sup> vit sous le seuil de pauvreté et plus de 160 000<sup>5</sup> sont victimes de violences sexuelles chaque année. Dans le monde, la situation n'est guère plus réjouissante. Plus de 200 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de la faim<sup>6</sup>, 222 millions, vivant en situation de crise, ont un besoin éducatif urgent<sup>7</sup> et 71 violations graves<sup>8</sup> sont commises chaque jour contre les enfants en situation de conflits. Et ce ne sont malheureusement que quelques exemples parmi d'autres.

Dans ce contexte de régressions et de violations croissantes des droits humains, et alors que les crises politiques, économiques, sécuritaires, climatiques ne cessent de se multiplier, les enfants de tous les pays sont les premières victimes. La France ne fait pas exception.

Auditionnée en 2023 par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, celui-ci lui a adressé une liste de 54 observations finales<sup>9</sup> à mettre en œuvre à l'horizon 2030 pour améliorer la situation des droits des enfants sur notre territoire et dans notre politique de coopération internationale.

Pour nos 28 associations et organisations rassemblées au sein de la Dynamique pour les Droits des Enfants, cette situation est inadmissible. C'est pourquoi, par cet observatoire et par le constat des avancées, stagnations ou reculs des politiques publiques françaises, **la Dynamique interpelle aujourd'hui les autorités et décideurs publics français et leur propose des recommandations visant à une meilleure effectivité des droits des enfants en France et dans le monde.**

Le collectif a décidé de concentrer son action sur deux enjeux fondamentaux encore trop souvent laissés de côté : **la gouvernance des politiques publiques de l'enfance ainsi que la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent tant dans leur quotidien que dans le débat public.**

Les enfants sont le présent et l'avenir, il ne tient qu'à nous qu'ils soient dès aujourd'hui citoyens et acteurs d'un autre monde. Alors, agissons.

## NOTE AU LECTEUR

*Tout au long de votre lecture, vous retrouverez des verbatims d'enfants et des jeunes, issus d'une consultation menée fin 2021 par la Dynamique pour les Droits des Enfants, à laquelle ont répondu près de 700 enfants et jeunes<sup>10</sup>. Vous les reconnaîtrez grâce à ce symbole :*



1 - Selon les chiffres du Baromètre UNICEF et Fédération des Acteurs de la Solidarité, 2023

2 - Selon les chiffres du Baromètre UNICEF et Fédération des Associations Unies, 2023

3 - Selon l'estimation du Collectif Ecole pour Tous

4 - Selon les chiffres de l'Insee, 2018

5 - Selon les chiffres du Rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Civise), juillet 2021

6 - Selon les chiffres d'Action Contre la Faim : 159 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance et 50 millions sont émaciés

7 - Selon les chiffres d'Education Cannot Wait, 2022

8 - Selon le rapport « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : Prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre », UNICEF, juin 2022

9 - Observations finales relatives aux 6ème et 7ème rapports périodiques de la France, Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2023) : [https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=21661](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=21661)

10 - Consultation menée par la Dynamique pour les Droits des Enfants, intitulée « Les enfants et les jeunes veulent être écouté-e-s ! », accessible à l'adresse suivante : <https://www.delaconventionauxactes.org/wp-content/uploads/2022/04/DCAA-Consultation-des-enfants-V2-PAGES.pdf>

## DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



## AVEC LA PARTICIPATION DE :





# Gouvernance

## des politiques publiques de l'enfance

### EN FRANCE AUJOURD'HUI

#### QUELS CONSTATS ?

La France a posé au cours des dernières années les jalons d'une stratégie pour l'enfance. En effet, pour ne reprendre que les exemples donnés par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies dans son observation finale n°8 formulée en juin 2023, la France a élaboré : la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (2019-2022), la politique des 1000 premiers jours ou encore un plan inter-ministériel de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022). Il est également intéressant de citer la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 dont les décrets sont en cours de finalisation. Plus récemment, le 27 septembre 2023, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire.

#### LES AVANCÉES

La dynamique salue les avancées suivantes :

- **L'instauration d'un secrétariat d'Etat spécifiquement chargé de l'enfance** au sein du premier Gouvernement Borne résultant du décret signé le 4 juillet 2022. Le rattachement de ce secrétariat d'Etat à la Première ministre, conforté par le remaniement du 20 juillet 2023, est censé conférer aux politiques relatives à l'enfance une dimension interministérielle. Cependant, le titre et l'ordre protocolaire de secrétaire d'Etat ne reflètent pas l'importance des problématiques dont il a la charge. De plus, le faible poids et le peu de moyens alloués au secrétariat d'Etat ne permettent pas d'asseoir une véritable politique interministérielle et décloisonnée sur l'enfance et la jeunesse. Enfin, le fait de conforter les politiques liées aux familles dans un autre Ministère à savoir le ministère des Solidarités et des Familles questionne également et ajoute du flou à la lecture de ces politiques.
- **La mise en place d'un Comité interministériel dédié à l'enfance (CIE)** qui s'est déjà réuni deux fois. Lancé le 21 novembre 2022, il rassemble l'ensemble des ministres en charge de politiques publiques ayant un impact sur les enfants. Ce comité se doit également de suivre et mettre en cohérence les différentes politiques conduites en faveur des enfants autour de trois objectifs principaux : lutter contre les violences faites aux enfants, garantir l'égalité des chances aux enfants et aux jeunes, agir pour le développement et l'avenir de tous les enfants. S'il s'agit d'une avancée vers une coordination plus poussée entre les différents ministères, les politiques publiques relatives à l'enfance restent encore trop sectorielles. Elles manquent d'une vision transversale de l'enfance qui permettrait de renforcer la visibilité des droits des enfants et leur application. Le Secrétariat d'Etat chargé de l'enfance devrait bénéficier de davantage de ressources et de poids dans les arbitrages afin de pouvoir piloter une stratégie interministérielle et pluridisciplinaire. En effet, il semble que les politiques menées dans le cadre du CIE restent trop souvent à la discrétion de chaque ministère, sans véritablement s'inscrire dans une stratégie globale à long terme.
- **La création d'une Délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale** le 13 septembre 2022. Après avoir fortement porté cette demande auprès des candidats durant les élections législatives de 2022, la Dynamique pour les Droits des Enfants salue cette avancée. Composée de 36 députés, elle peut entendre toute personne dont elle estime l'audition nécessaire et conduit des missions d'information sur les sujets de sa compétence. Elle s'est notamment saisie depuis sa création de sujets

tels que l’instruction des enfants en situation de handicap, l’éducation et le numérique, les enfants de retour de zone de conflit ou encore la lutte contre les violences faites aux mineurs en outre-mer. Depuis sa création, la Délégation a publié trois rapports d’information sur la proposition de loi visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales, sur les jeunes et le numérique et sur la lutte contre les violences faites aux mineurs en Outre-mer.

- **Le lancement du Groupement d’Intérêt Public (GIP) France Enfance Protégée (FEP)** créé officiellement le 5 janvier 2023 et issu de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. Il regroupe plusieurs organismes et instances nationales relatives à la protection de l’enfance et doit notamment constituer un appui à la conception et au pilotage des politiques sur ce champ. La gouvernance du GIP est assurée par l’Etat, les Départements et des personnes morales de droits privé et public.
- L’expérimentation depuis fin 2022 de **comités départementaux pour la protection de l’enfance** visant à mieux fédérer et coordonner les actions et moyens en protection de l’enfance. Mis en place pour une durée maximale de 5 ans dans 10 départements, ces comités regroupent les services de l’Etat, les services des conseils départementaux, le procureur de la République et le président du tribunal judiciaire, les organismes débiteurs des prestations familiales et les professionnels et gestionnaires d’établissements et services de l’aide sociale à l’enfance.
- **Les contractualisations Etat / départements / Agences Régionales de Santé (ARS) relatives à la prévention et à la protection de l’enfance poursuivent leur extension.** Elles concernaient, en 2022, 91 départements et comportaient davantage d’objectifs contractualisables. A compter de 2024, de nouvelles contractualisations seront déployées, intégrant également la Justice et l’Education nationale.
- **La petite enfance constitue l’une des politiques prioritaires du gouvernement,** avec un objectif de création de 200 000 places d’accueil et des réformes à venir concernant la qualité de l’accueil dont bénéficient les jeunes enfants. Les comités départementaux des services aux familles poursuivent de surcroît leur installation sur l’ensemble du territoire, afin d’étudier toute question et émettre des propositions relatives aux politiques d’accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. La stratégie des 1000 premiers jours fera l’objet d’une nouvelle feuille de route pluriannuelle 2024-2027, prévoyant le déploiement d’actions universelles et ciblées, sanitaires et sociales, en direction des parents de jeunes enfants.



## LES STAGNATIONS

Notre collectif pointe les stagnations suivantes :

- **Le Sénat**, dont un tiers des membres a été renouvelé en septembre 2023, **ne s'est pas doté d'une Délégation aux droits des enfants**. Il a rejeté une proposition de loi poursuivant cet objectif en décembre 2022. Dans son observation finale n°7, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande à la France de mettre en place cette délégation.
- Les études d'impact, décidées par le gouvernement pour évaluer les impacts des projets de loi et des textes réglementaires sur la jeunesse, **ne s'étendent toujours pas à l'enfance**, car elle n'est pas identifiée comme un indicateur transversal des politiques publiques. Cette recommandation figure pourtant dans la 7e observation finale du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies adressées à la France en juin 2023.
- Malgré les évaluations préalables à l'adoption de nouveaux textes, **la mise en œuvre des lois et stratégies relatives à l'enfance ne font l'objet que de suivis partiels et leurs effets ne sont pas évalués**.
- Malgré une multiplication des annonces en faveur de l'enfance, nous constatons une augmentation continue des besoins des enfants en France (cf édito) **sans pour autant disposer de données statistiques récentes ou fiables sur un certain nombre de sujets**, faisant ainsi croître le sentiment de décalage entre les besoins et les réponses apportées. De nouveau, le Comité des droits de l'enfant recommande au gouvernement Français de renforcer la collecte de données : celle-ci devra couvrir tous les champs de la CIDE et des protocoles facultatifs, afin d'obtenir des données désagrégées par âge, sexe, handicap, localisation géographique, origine ethnique ou nationale et indicateurs socio-économiques afin de faciliter l'analyse de la situation des enfants, notamment ceux en situation de vulnérabilité.
- Dans le cadre de la contractualisation évoquée page 6, **les budgets alloués semblent marginaux et les avancées encore timides**. Le déploiement des actions en faveur des enfants et des jeunes protégés se heurtent aux difficultés de recrutement mais également aux relations complexes voire conflictuelles entre les institutions, en particulier entre les départements, les associations gestionnaires responsables de l'exécution des mesures administratives ou judiciaires de protection et les agences régionales de santé.
- **Les budgets de l'Etat manquent de visibilité** et ne permettent pas de déterminer clairement les moyens financiers alloués à l'enfance. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, dans son observation finale n°10, recommande pourtant à la France d'augmenter ses budgets dédiés au secteur social, notamment à l'enfance, de se doter d'un processus budgétaire qui tienne compte des besoins des enfants, avec des allocations claires et visibles ainsi que des indicateurs, mais aussi de mettre en place un système de suivi effectif et d'évaluer l'allocation des ressources contribuant à la mise en œuvre de la CIDE. Cela pourrait prendre la forme d'un Document de Politique Transversale (DPT), à l'instar des politiques jeunesse.



*« Ne plus voir d'enfants vivre dehors et aussi que les enfants soient respectés quelles que soient leurs origines »*  
**Joséphine 9 ans**



*« Faire attention à la santé des enfants »*  
**Pauline, 10 ans et demi**



- Au niveau européen, l'adoption d'une **Garantie Européenne pour l'Enfance** en 2021 pour lutter contre la pauvreté des enfants constitue une avancée. La France a remis, en 2022, son plan d'action jusqu'en 2030. Pour la Dynamique pour les Droits des Enfants, **ce plan d'action national manque d'ambition et se contente d'agglomérer les actions prévues sans vision ni perspectives globales. Il mérite d'être précisé et renforcé** (en termes de perspectives, de planification, de précisions des modalités d'action par groupe cible de la garantie etc.) **tout en associant les enfants et les jeunes** à sa mise en œuvre et à son évaluation comme recommandé par l'Union européenne.
- **Le Pacte des Solidarités présenté en septembre 2023 par la Première ministre** a notamment pour objectif de lutter contre les inégalités dès l'enfance. Les mesures présentées portent essentiellement sur l'accès à des temps de socialisation pour tous les enfants de moins de 3 ans mais échouent à apporter des réponses globales et multidimensionnelles pour éradiquer la pauvreté des enfants.

## FOCUS OUTRE-MER – GOUVERNANCE

Si les collectivités territoriales d'Outre-mer (CTOM) sont désignées par une dénomination commune, elles forment un ensemble hétérogène en termes géographique, démographique, économique et social. Les données disponibles décrivent des situations territoriales très différentes mais des vulnérabilités exacerbées concernant les droits de l'enfant. Pourtant, les singularités des enfants vivant dans ces territoires sont souvent mal représentées dans les stratégies d'actions des pouvoirs publics et des institutions et de fait insuffisamment prises en compte dans les politiques publiques.

Plusieurs collectivités territoriales d'Outre-mer se distinguent en raison de la jeunesse de la population et le dynamisme géographique, notamment en Guyane et à Mayotte. Pourtant, le constat alarmant de la non-effectivité exacerbée de plusieurs droits garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est sans équivoque. Ainsi, la pauvreté touche 8 enfants sur 10 à Mayotte et 6 sur 10 en Guyane, et prive souvent ces mêmes enfants d'accès à la santé, à l'éducation, à la protection, à l'eau et l'alimentation.

Les collectivités territoriales sont régies par des statuts différents ; pour cette raison, les règlements et lois de la République française s'y appliquent de manière différenciée. L'enchevêtrement des statuts rend parfois peu lisible la gouvernance liée aux compétences Etats / collectivités, ce qui influe sur le déploiement des politiques publiques de l'enfance. Il apparaît donc **primordial d'améliorer la prise en compte de l'intérêt des enfants vivant dans ces territoires**. Cette prise en compte effective doit nécessairement passer par une meilleure connaissance et un renforcement des données disponibles afin de mieux connaître leurs besoins spécifiques et concevoir des politiques publiques adaptées<sup>11</sup>.

11 - Pour aller plus loin, voir le rapport « Etat des lieux de la situation des droits de l'enfant dans les collectivités territoriales d'Outre-Mer » publié par l'UNICEF France en novembre 2023. Ce rapport dresse un état des lieux actualisé de la situation des enfants dans les collectivités territoriales d'Outre-mer par le prisme de leurs droits.

## NOS DEMANDES

Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants adressent les recommandations suivantes aux pouvoirs publics :

- Créer un **ministère dédié à l'enfance, à la jeunesse et aux familles** avec des moyens renforcés et une place plus centrale au sein du Gouvernement afin d'asseoir une véritable politique interministérielle et décloisonnée. Il est important d'assurer un continuum entre l'enfance, la jeunesse et les familles. De plus, pour les membres de la Dynamique, un tel ministère donnerait enfin une importance et une visibilité à l'enfance, ainsi qu'une capacité d'action à la hauteur de l'enjeu. En effet, il faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes qui soient transversales et intégrées.
- En attendant la création d'un ministère dédié à l'enfance, il nous semble important **de renforcer le poids et les moyens alloués au secrétariat d'Etat à l'Enfance** et de lui attribuer les missions liées aux familles, voire à la jeunesse, pour assurer une certaine continuité et cohérence entre ces politiques publiques. Ce même secrétariat d'Etat devrait ainsi pouvoir piloter une stratégie globale interministérielle, pluridisciplinaire sur ces champs avec l'appui du Comité interministériel dédié à l'enfance et avec des perspectives à long terme.
- S'appuyer sur la Stratégie européenne pour les droits de l'enfant pour effectuer une déclinaison de celle-ci au niveau national et **mettre en place une véritable Stratégie nationale pour l'enfance, qui soit globale et transversale** afin d'assurer la mise en œuvre de la CIDE. Cette demande rejoint l'observation finale n°8 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à la France en juin dernier. Le Comité insiste également sur la nécessité de fournir des ressources techniques, financières et humaines suffisantes à la mise en œuvre de cette stratégie globale.



« Il ne faut pas s'arrêter au moment présent. Les futures générations sont impactées par les décisions de maintenant. »

**Maéline, 18 ans**

- **Créer une Délégation aux droits des enfants au Sénat** sur le modèle de celle mise en place à l'Assemblée nationale. A l'issue de cela, **modifier l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires afin d'y inscrire cette délégation de manière permanente.**
- Organiser, dès 2024, une **Conférence nationale de l'enfance** sous l'autorité du président de la République, sur le modèle de la Conférence nationale du handicap, afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les enfants et contribuer ainsi à élaborer une véritable stratégie nationale pour l'enfance. Ces travaux, associant également la société civile et, à notre demande, les enfants et les jeunes, permettraient également de consolider et d'amplifier les feuilles de route du Comité interministériel enfance (CIE), de programmer des mesures et d'assurer un suivi de leur mise en œuvre.
- **Rendre obligatoire les études d'impacts relatives à l'enfance** sur tout projet ou proposition de loi et sur les textes réglementaires.
- **Réaliser des analyses budgétaires pour suivre l'évolution des fonds alloués à l'enfance**, si nécessaire augmenter les fonds dédiés et optimiser leur utilisation.
- **Évaluer les effets des lois et stratégies adoptées en faveur de l'enfance.**

- Étendre les comités départementaux à la protection de l'enfance à l'ensemble des départements et leur donner des moyens dédiés et équilibrés pour favoriser le dialogue et la transversalité entre les acteurs de l'enfance œuvrant sur un même territoire.
- Créer une Délégation aux droits des enfants au sein du Conseil Economique Social Environnemental (CESE).
- Renforcer le plan d'action de la France à horizon 2030 concernant la Garantie pour l'Enfance pour le consolider, le renforcer et associer les enfants et les jeunes à sa mise en œuvre et son évaluation.

## FOCUS OUTRE-MER : NOS DEMANDES

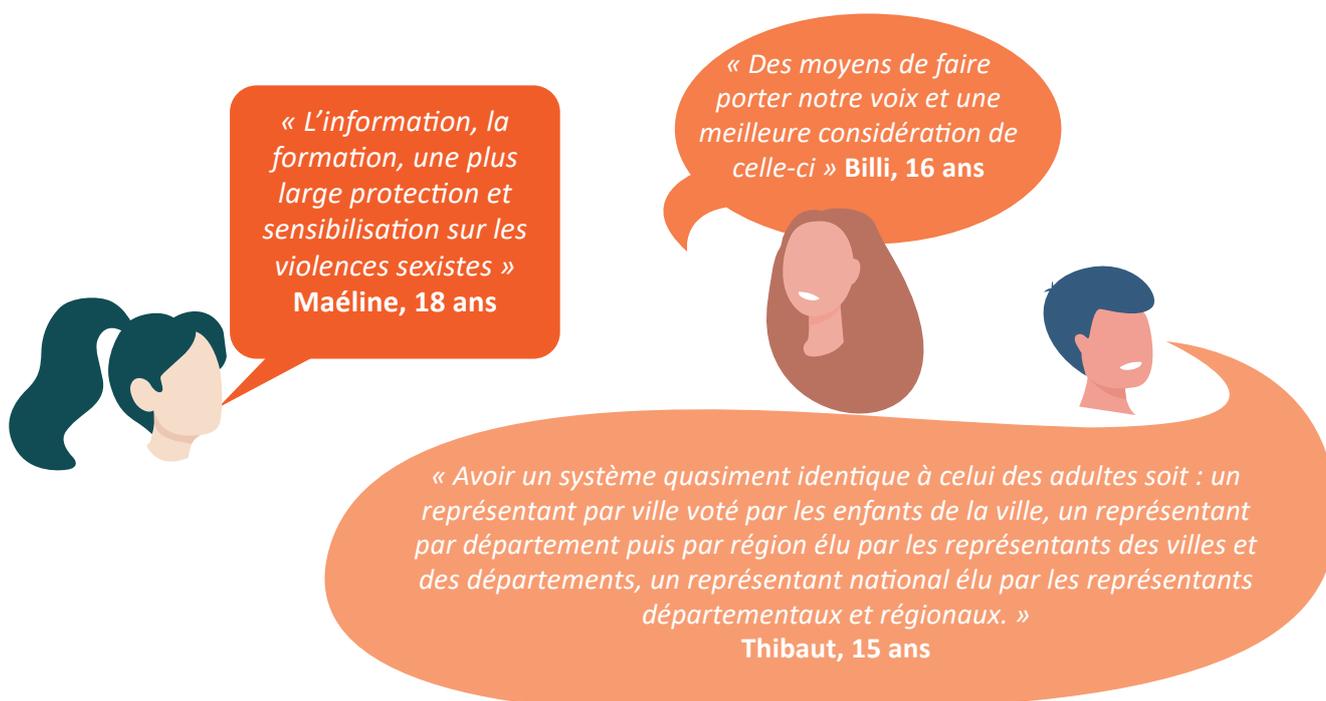
### Améliorer la prise en compte de l'intérêt des enfants vivant dans les territoires ultramarins dans l'élaboration des politiques publiques :

- Accélérer la convergence des normes de qualité et des standards de services publics entre l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer afin de lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux droits, notamment sociaux des enfants ;
- Procéder à l'évaluation systématique de l'impact des projets de loi et réglementation sur les droits de l'enfant dans les territoires d'Outre-mer, éventuellement par la création d'une clause d'impact ;
- Améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à l'enfance dans les territoires d'Outre-mer ;
- Désigner, au sein des délégations parlementaires Outre-mer, un parlementaire-référent chargé du suivi de la réalisation des droits de l'enfant.

### Renforcer la quantité et la qualité des données disponibles concernant les enfants dans les territoires ultramarins, et ce de manière à mieux concevoir, suivre et évaluer les politiques publiques les concernant :

- Faire converger le régime applicable à certains départements d'Outre-mer du droit commun, en particulier s'agissant de la protection sociale. Les dérogations conservées ou envisagées devraient être systématiquement motivées par leurs concours à la réalisation des droits de l'enfant sur le territoire concerné.

### Poursuivre et renforcer une approche partenariale entre l'ensemble des acteurs exerçant des compétences clés pour la réalisation des droits de l'enfant dans les territoires ultramarins.







# À L'INTERNATIONAL

## QUELS CONSTATS ?

Les crises multisectorielles, de toutes natures (climatiques, sanitaires, politiques, économiques, sécuritaires), n'épargnent aujourd'hui aucune région du monde et ne cessent de se multiplier et de se renforcer, au point que 224 millions d'enfants vivent aujourd'hui en situation de crises<sup>12</sup>. Les violations graves des droits des enfants (hausse du nombre d'enfants soldats, explosion des mariages et grossesses précoces, augmentation des décès liés à des états de malnutrition aiguë sévère, etc.), pourtant condamnées depuis 2005 par le Conseil de sécurité de l'ONU, ne cessent de s'accroître, en quasi toute impunité.

Dans ce contexte de régressions et de violations croissantes des droits des enfants sur la scène internationale, la France a fait de ces droits une priorité de sa loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM - 4 août 2021). Elle reconnaît notamment que les enfants sont les premières victimes des crises politiques, sociales et sécuritaires et que l'éducation en situation d'urgence, tout comme la lutte contre les violences basées sur le genre, constituent des priorités. Ce texte insiste également sur l'importance du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et de ses quatre grands principes directeurs parmi lesquels notamment, l'intérêt supérieur de l'enfant, la participation ainsi que l'égalité filles - garçons.

## LES AVANCÉES

**Le collectif salue les avancées suivantes :**

→ **L'approche fondée sur les droits de l'enfant (AFDE) est mieux diffusée au sein du MEAE et de ses opérateurs** comme l'AFD, Expertise France et Proparco, grâce notamment à la mise en place de formations des agents de l'Etat, des ambassades et à la publication d'un guide sur l'AFDH. Nous saluons également **la réalisation par l'AFD en 2022 d'une fiche didactique "Droits humains et développement" dédiée à l'approche fondée sur les droits de l'enfant** et une autre dédiée aux droits des jeunes, en lien avec le Groupe Enfance de la CHD et la Commission Jeunesse et Solidarité internationale de Coordination SUD. Une capsule vidéo sur l'AFDE et ses outils pratiques (comme la check-list du Groupe Enfance) a également été réalisée par le Groupe Enfance et intégrée à la formation sur l'approche fondée sur les droits humains des agents de l'AFD. Enfin, un module de formation dédié à l'approche fondée sur les droits des enfants et des jeunes est également en cours de réalisation en lien avec l'AFD et devrait être intégré à un MOOC certifiant, rendu public d'ici 2024.

## LES STAGNATIONS

**Nous constatons et dénonçons les stagnations suivantes :**

→ **Le cadre de redevabilité de la loi** de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM) **n'a pas évolué depuis son adoption** le 4 août 2021. Il n'intègre pas d'indicateurs relatifs à la prise en compte des droits des enfants, alors même qu'ils en constituent une priorité de la politique de développement et d'action humanitaire française, comme stipulé en son article 1<sup>er</sup>. De plus, **la mise en œuvre de cette loi n'a pas encore été évaluée**, puisque le rapport relatif à l'état des lieux et sa mise en œuvre, que doit produire le Gouvernement, n'a pour le moment pas été remis au Parlement. Par ailleurs, la commission d'évaluation de l'aide publique au développement instituée par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 n'a pas été mise en place mais une proposition de loi (n°1202) a été déposée en ce sens par Jean-Louis Bourlanges, Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale le mercredi 10 mai 2023.

12 - Crisis Affected Children and Adolescents in Need of Education Support: New Global Estimates and Thematic Deep Dives, ECW, Juin 2023

- **Les budgets de l'Etat manquent de visibilité, y compris dans le cadre de la politique internationale de la France**, et ne permettent pas de déterminer clairement les moyens financiers alloués à l'enfance. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande pourtant à la France, dans son observation finale n°10, de se doter d'un processus budgétaire qui tienne compte des besoins des enfants, avec des allocations claires et visibles ainsi que des indicateurs, mais aussi de mettre en place un système de suivi effectif et d'évaluer l'allocation des ressources contribuant à la mise en œuvre de la CIDE, y compris dans sa politique internationale.
- **L'approche fondée sur les droits de l'enfant est peu, voire pas, mise en œuvre en contexte de crises** en raison d'un manque d'appropriation par les acteurs de l'urgence (institutionnels et société civile).

## LES RECULS

### Les membres de la Dynamique pour les Droits des enfants constatent les reculs suivants :

- Les droits des enfants sont complètement absents des conclusions du Comité Présidentiel pour le Développement (CPD) qui s'est tenu le 5 mai 2023 ainsi que du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui a eu lieu le 18 juillet 2023, alors même qu'ils constituent une priorité de la LOPDSLIM - loi qui doit guider toute action de développement et d'action humanitaire de la France - comme une priorité de la politique internationale de la France.

## NOS DEMANDES

### Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants recommandent aux pouvoirs publics de :

- Comme le préconise le Comité des Droits de l'Enfant à la France dans son observation finale n°14, **continuer à prioriser et mettre en œuvre les droits des enfants dans sa politique internationale** (tant dans le champ humanitaire que celui du développement) mais aussi dans le cadre de ses relations diplomatiques bilatérales et multilatérales et accroître l'APD pour arriver à 0,7% du RNB. Cela se traduit notamment en les priorisant dans les grandes politiques et stratégies mises en place par la France et **en améliorant le cadre législatif et stratégique ainsi que la visibilité et la cohérence des actions diplomatiques et programmatiques de la France à l'international, en matière de droits des enfants.**
- **Renforcer la mise en œuvre de la LOPDSLIM adoptée en août 2021 et son opérationnalisation**, en faisant évoluer le cadre de redevabilité pour qu'il tienne compte des nouvelles priorités votées par le Parlement, notamment celle qui consiste à prioriser les droits des enfants dans la politique internationale de la France et en évaluant la mise en œuvre et les impacts de cette loi. Veiller également à ce que cette loi **produise des effets sur l'allocation des moyens de la coopération au développement et sur les programmes mis en œuvre sur le terrain.** Cette recommandation est portée par le Groupe Enfance de la CHD dans son propre plaidoyer et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.
- Dans le cadre du **renouvellement de la stratégie « Droits humains et développement » (2025-2029) du MEAE, inclure les droits des enfants comme une priorité** en veillant à la prise en compte des besoins spécifiques des enfants du fait de leur âge, sexe, situation, ou autre, et l'assortir de mesures opérationnelles et financières concrètes. Cette stratégie devra de s'articuler avec la stratégie globale et cohérente pour l'enfance que demande la Dynamique (cf. point précédent). Cette recommandation est portée par le Groupe Enfance de la CHD dans son propre plaidoyer et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.
- **Faire des droits des enfants et de l'approche fondée sur les droits de l'enfant une des priorités transversales de la future Stratégie humanitaire de la République Française** (qui sera examinée à l'automne 2023), en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la LOPDSLIM. Cette recommandation est portée par le Groupe Enfance de la CHD dans son propre plaidoyer et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.

- Mettre en place **un marqueur droits humains avec filtre populationnel** ou un **marqueur enfance** permettant de comptabiliser les moyens mis en œuvre dans les actions de solidarité contribuant à la réalisation des droits des enfants.
- **Renforcer la culture et la formation aux droits des enfants et à l'approche fondée sur les droits de l'enfant auprès de la diplomatie française, des agents publics et des opérateurs de l'Etat**, notamment celles et ceux officiant en contextes d'urgence et de crise ; notamment à la sauvegarde et la protection des enfants ainsi qu'à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) et la prise en compte des enfants en situation de handicap.
- **Accroître la participation des parlementaires au suivi des engagements de la France en matière de droits des enfants à l'international**, tant dans les contextes de développement que de crise et de fragilité ; notamment en posant autant de questions que nécessaire au gouvernement sur ses actions menées en faveur des droits des enfants. Cette recommandation est portée par le Groupe Enfance de la CHD dans son propre plaidoyer et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.
- **Favoriser la promotion et le suivi des droits des enfants dans la politique de solidarité internationale de la France** par la Délégation aux droits des enfants créée à l'Assemblée nationale en 2022 et encourager la création d'une délégation similaire au Sénat (cf. point évoqué dans la partie France). Cette recommandation est portée par le Groupe Enfance de la CHD dans son propre plaidoyer et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.



*« Prenez en compte tous les problèmes sociaux actuels, je sais que c'est dur mais libérez les ouïghours, aidez les réfugiés, engagez-vous encore plus pour le climat, stoppez les inégalités femmes hommes. »*

**Marie, 15 ans**





# Participation

## des enfants et des jeunes aux politiques qui les concernent.

### EN FRANCE AUJOURD'HUI

#### QUELS CONSTATS ?

L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) dispose que « l'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération ». La prise en compte de l'avis de l'enfant est également l'un des quatre principes fondamentaux de la CIDE, ce qui signifie qu'il sert de base pour guider l'application et l'interprétation de tous les autres droits de la Convention. Les enfants, sujets de droit à part entière, dotés de véritables expertises d'usage et d'expérience, sont en droit et en capacité d'influencer les actions et les décisions les intéressant.

Nous saluons la mise en lumière de l'importance de la participation des enfants et des jeunes, grâce à des initiatives françaises comme les collèges des enfants du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) ou du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) (actuellement en cours de constitution) ou encore la grande consultation nationale portée par le Défenseur des droits « J'ai des droits, entends-moi ! ». Pour autant, ce droit à la participation et à la prise en compte de leur opinion, un pilier des droits des enfants, demeure aujourd'hui largement ignoré à l'échelle nationale comme internationale. Sa défense, sa garantie et sa promotion par les pouvoirs publics sont donc une étape indispensable vers une effectivité accrue des droits des enfants.

#### LES AVANCÉES

Nous saluons les avancées suivantes :

- L'importance de la participation des enfants et des jeunes est de plus en plus reconnue tant au niveau national, que des acteurs de terrain, notamment grâce aux travaux menés par le collège des enfants associé au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA).
- Un collège des enfants adossé au Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) est créé et en cours de constitution. Cependant, y dédier de réels moyens financiers et humains est indispensable pour assurer une participation effective aux enfants qui en sont membres.
- La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants a été promulguée et elle entérine l'obligation pour les juges d'effectuer systématiquement un entretien individuel avec l'enfant capable de discernement lors de son audience ou de son audition.
- La poursuite du développement des Unités d'accueil pédiatriques d'enfants en danger (UAPED), qui permettent de recueillir la parole des enfants victimes de violences dans un cadre sécurisant et protecteur, avec un objectif d'une UAPED dans chaque département d'ici 2024.
- L'organisation d'un Conseil des ministres des enfants protégés en novembre 2022 par la Première Ministre, associant Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance et plusieurs ministres engagés sur l'enfance ainsi qu'une vingtaine d'enfants et jeunes accueillis en protection de l'enfance, afin d'entendre leurs propositions sur la construction de différentes politiques publiques est une excellente initiative. La Dynamique pour les Droits des Enfants espère que ce Conseil, auquel participent une vingtaine d'enfants et de jeunes accompagnés par la CNAPE, sera reconduit et que les travaux et réflexions des enfants viendront nourrir les politiques publiques impulsées par le Gouvernement.

- Nous saluons également les initiatives telles que celles de la délégation parlementaire aux droits des enfants, qui a **associé des enfants et des jeunes à ses réflexions sur le numérique en lien avec plusieurs propositions de lois sur le sujet**. Lors de cette rencontre, co-organisée avec l'UNICEF France, des enfants ont notamment proposé d'afficher des messages de prévention et de sensibilisation dans des lieux médicaux (salle d'attente, etc.) pour lutter contre une exposition excessive aux écrans. Perrine Goulet, Présidente de la délégation, a porté et étayé cette recommandation au moyen d'un amendement (adopté) dans le cadre de la Proposition de loi n° 757 de Caroline Janvier sur la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans, qui a pour effet d'imposer l'affichage de messages de prévention sur l'exposition aux écrans dans le carnet de santé des enfants.



*« Les enfants et leurs parents ne sont pas assez formés aux risques des écrans et des réseaux sociaux. Cela crée beaucoup de problèmes et de violence dans les écoles et les collèges. C'est de pire en pire chaque année... »*

**Simon, 15 ans**



*« Arrêter l'avancement des réseaux sociaux, ou alors mettre en place plus de sécurité quand nous sommes sur les réseaux, je trouve ça très dangereux et on n'est pas en sécurité. »*

**Zine-Eddine, 14 ans**

- **L'organisation de plusieurs initiatives par la Présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun Pivet visant à davantage de participation citoyenne à la vie politique** qui, si elles ne visent pas spécifiquement les mineurs, leurs sont néanmoins ouvertes, telles que l'Assemblée des idées sur la jeunesse ou encore les permanences citoyennes. Yaël Braun-Pivet a également organisé en novembre 2022 une rencontre entre des enfants et des parlementaires pour échanger sur les besoins, attentes et priorités des enfants, notamment vis-à-vis des problématiques de harcèlement ou encore de la prise en compte de leur parole par les adultes. Enfin, en novembre 2023, des enfants et jeunes du réseau de la Dynamique pour les Droits des Enfants ont été conviés à l'Assemblée nationale afin d'échanger avec les membres de la Délégation parlementaire aux Droits des Enfants sur le thème du numérique, en la présence de Perrine Goulet, Yaël Braun Pivet et Charlotte Caubel.
- **L'organisation d'un colloque portant sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs** par le Gouvernement en juin 2023. Une dizaine de jeunes, à travers des collectifs et structures accompagnatrices, ont été associés, au même titre que les professionnels et ont pu exprimer leurs opinions et partager leurs propositions.



## LES STAGNATIONS

Nous constatons les stagnations suivantes :

- Le **troisième protocole** additionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant permettant une procédure de communication a été ratifié par la France en 2016. Plus de quatre ans après, la Défenseure des droits observe que cette procédure n'a été utilisée que trois fois.
- **Les conseils de vie sociale (CVS)**, malgré une réforme récente, ne sont pas une réalité dans de nombreux établissements de la protection de l'enfance.
- **Les professionnels demeurent très peu formés** à la participation des enfants et des jeunes et au recueil de leur parole. Les modalités d'écoute et d'échange sont souvent inadaptées.
- **Les enfants et les jeunes ne sont pas assez informés de leur droit à la participation** et des façons de s'en saisir. Ils ne bénéficient pas suffisamment d'informations adaptées à leur âge sur les politiques et services qui leur sont dédiés ni d'un enseignement moral et civique leur permettant de comprendre le fonctionnement des institutions et le rôle qu'ils peuvent y jouer.
- **Le Parlement des enfants**, mis en place à l'Assemblée nationale en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, **reste un outil d'éducation civique plutôt qu'une véritable instance de participation des enfants et des jeunes aux politiques les concernant**. Depuis sa création en 1994, seules 4 propositions de lois issues du Parlement des enfants sont devenues des lois de la République. Par ailleurs, seuls les enfants scolarisés en classe de CM2 peuvent y participer. Cette instance mériterait d'être réformée au sein de l'Assemblée nationale et d'être mise en place au Sénat, pour en faire un véritable espace de prise en compte de la parole des enfants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, plus inclusif et accessible. *Sur ce point, la Dynamique a fait des propositions détaillées qu'elle peut partager sur demande.*
- Malgré les initiatives susmentionnées, **les enfants sont encore trop souvent exclus ou sous-représentés des dispositifs de participation à la vie politique**. Certes, les remontées du terrain nous font penser que les démarches de participation (conseils, budget participatif, assises des communes, départements, régions, conseils d'enfants à l'école primaire) se multiplient mais celles-ci restent encore trop souvent tributaires des adultes qui choisissent ou non de les mettre en place, de les faire vivre, de les rendre ambitieuses, de leur donner des moyens. De plus, au niveau des collectivités territoriales, il n'existe à ce jour **aucun recensement officiel des conseils d'enfants et de jeunes**. Lorsque ces dispositifs existent, leur qualité et leur impact reste à interroger : l'enquête INJEP sur le sujet montre que **deux tiers des enfants et des jeunes consultés estiment que leurs contributions n'ont pas d'influence** sur les décisions prises par le conseil des adultes.



© UNICEF JIN 0765149 Pedro



## FOCUS OUTRE-MER — PARTICIPATION

Alors que ces territoires sont majoritairement jeunes, Mayotte et la Guyane étant même les régions les plus jeunes de France avec plus de 50% de la population âgée de moins de 18 ans à Mayotte, **les enfants et les jeunes des Outre-mer n'ont pas suffisamment accès aux espaces de dialogues avec les pouvoirs publics pour exprimer leurs difficultés, besoins et faire part de leurs recommandations.** Ils restent faiblement représentés dans les instances nationales, en raison de difficultés accrues pour faire entendre leur voix. Les collectivités territoriales d'Outre-mer sont en effet marquées par des spécificités directement corrélées à une plus faible participation politique : précarité, isolement géographique et difficile mobilité, décrochage scolaire, ou encore discriminations. Les enfants des CTOM, appartenant à des groupes marginalisés ou ne parlant pas la langue de la majorité (on dénombre 54 langues dans les Outre-mer) sont plus vulnérables et requièrent une attention particulière afin de leur permettre d'exercer leur droit d'être entendu. Des freins culturels à la prise en compte de la parole de l'enfant s'appliquent également dans les collectivités territoriales d'Outre-mer, avec parfois des spécificités liées au fonctionnement traditionnel et aux normes d'interaction entre enfants et adultes qui diffèrent des habitudes de l'Hexagone<sup>13</sup>.

13 - Pour aller plus loin, voir le rapport « Etat des lieux de la situation des droits de l'enfant dans les collectivités territoriales d'Outre-Mer » publié par l'UNICEF France en novembre 2023. Ce rapport dresse un état des lieux actualisé de la situation des enfants dans les collectivités territoriales d'Outre-mer par le prisme de leurs droits.

## NOS DEMANDES

Nous recommandons aux pouvoirs publics que l'opinion et la parole de l'enfant soient entendues, prises en compte et respectées dans tous ses temps de vie et que le principe de participation irrigue l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques :

- **Créer un comité enfants et adolescents consultatifs auprès du secrétariat d'Etat à l'enfance voire du Ministère dédié** (cf. partie précédente). Le Ministre en charge de ces politiques le réunirait à minima une fois par trimestre. Ce collège s'inscrirait en inter-ministèrialité et serait doté de moyens propres pour en faire une véritable instance de représentation des enfants et des jeunes de notre pays.
- **Réformer le Parlement des enfants de l'Assemblée nationale** pour en faire une instance effective de participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, en le dotant de moyens, notamment d'un budget propre, et instaurer un droit de retour (ou réponse) afin que cet espace ne soit pas factice. Cette avancée permettra de répondre à l'observation finale n°19 du Comité de droits de l'enfant des Nations Unies qui demande le renforcement de l'engagement des enfants dans l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et décisions publiques qui les impactent.
- **Créer un Parlement des enfants sur le modèle proposé ci-dessus au Sénat.**

*« J'aimerais que les jeunes et les enfants puissent avoir plus de possibilités de partager leurs opinions sur certaines lois ou droits des enfants et puissent donner des idées aux personnes en charge. »*

**Mina, 13 ans**



*« Plus de considération, les voir comme de véritables personnes et non comme de simples enfants innocents, arrêter de croire qu'ils ne comprennent pas autant les choses. »*

**Zoé, 17 ans**



*« Que la société ait une meilleure représentation de la jeunesse. Plus d'espaces pour la jeunesse. »*

**Samuel, 14 ans**



- **Favoriser la participation effective des enfants et des jeunes à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques dans de multiples instances**, comme au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) par exemple. Cela peut passer par la création d'un collège dédié, par des consultations, des ateliers de réflexion etc.
- **Légiférer sur les modalités de participation des jeunes à l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques et promouvoir les instances déjà existantes** (conseils territoriaux de jeunesse, collège des enfants associé au HCFEA, Parlement des enfants, etc.). Le Comité des Droits de l'Enfant préconise en effet dans sa 19ème recommandation de renforcer les « children's bodies » comme les conseils d'enfant, le parlement des enfants, les conseils de jeunes, le collège des enfants du HCFEA et s'assurer qu'ils ont des ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour bien fonctionner.
- **Préparer et former les professionnels travaillant avec et pour les enfants à mettre en œuvre la participation des enfants**, comme recommandé par le Comité des droits de l'enfant dans ses observations finales n°13 et 19.
- **Développer la mise en place de pédagogies actives et coopératives** en s'appuyant sur les classes qui les pratiquent et les associations qui proposent des formations dédiées. Des tutoriels en ligne permettraient en outre à toutes les structures accueillant des enfants d'être épaulées dans la mise en œuvre du principe de participation.

- **Promouvoir et renforcer la participation au sein de la famille, des lieux de vie, des communautés, de l'école en incluant sa pratique dans les programmes scolaires**, comme le préconise le Comité des droits de l'enfant dans son Observation finale n°19.
- **Reconnaître et faciliter l'engagement volontaire citoyen des jeunes**, notamment dans le cursus scolaire de chaque enfant (horaires aménagés, développement de l'information sur les possibilités d'engagement, reconnaissance des compétences, etc.).

« Mettre en place un programme qui ferait découvrir la politique aux enfants. Un apprentissage léger et adapté à un cursus de primaire. Une sorte de mise dans le bain non ennuyeuse. » **Maël, 18 ans**

« Dans chaque espace scolaire (collège, lycée, université...) instaurer des débats politiques. »  
**Océane, 17 ans**

- Comme l'a recommandé le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU en octobre 2021 dans ses observations finales à la France<sup>14</sup>, **mettre en place des mécanismes qui respectent la capacité évolutive des enfants en situation de handicap afin qu'ils puissent se forger une opinion et l'exprimer librement sur toutes les questions qui les concernent** et que cette opinion soit dûment prise en compte.

« Meilleures conditions de travail surtout dans les zones prioritaires, meilleur suivi pour les enfants défavorisés, en situation de handicap ou non privilégiés de la société. » **Anouk, 17 ans**

« J'aimerais une société moins individualiste et qu'il y ait plus de respect des autres et du respect pour les personnes en situation de handicap. »  
**Simon, 15 ans**

« Une nette amélioration de la visibilité des personnes transgenres, LGBT, handicapées, souvent invisibilisées, rejetées, critiquées mais également une mise en place de protections à l'égard de ces personnes. Et enfin des programmes scolaires obligatoires, centrés sur ces causes afin de lutter contre l'incompréhension, la haine... » **Marion, 17 ans**

« Avoir plus de responsabilités dans les instances républicaines pour être écoutés. » **Yani, 16 ans**

- **Faire participer les enfants et les adolescents à la révision, à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan d'action national de la France relatif à la Garantie européenne pour l'enfance** (cf. détails au point gouvernance).
- **S'inspirer des mécanismes probants de participation des enfants et des jeunes existant à l'étranger**. La France devrait ainsi tirer les leçons des expériences issues d'autres pays (Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Guinée).

« Permettre, faciliter et reconnaître leur engagement citoyen. Leur faire confiance sur la prise de décision et la conduite d'actions concrètes menant à la construction d'une société plus inclusive, démocratique et solidaire. » **Olivia, 25 ans**

« Faire confiance à la jeunesse. »  
**Estelle, 16 ans**

« Consulter les enfants et jeunes lorsque la décision et / ou la loi les touche directement. »  
**Théo, 19 ans**

14 - Observations finales concernant le rapport initial de la France, Comité des droits des personnes handicapées (2021) : [docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhspzG2aGV9V7jwwTt3BTgywsT00cPcBs4teRNPzwZ%2F8e90S8SG9WCei-vodoQxam9M27OQ10n6DqT%2F2ByxvQ42mjIRzDivmaCqKyZeteOH4](https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhspzG2aGV9V7jwwTt3BTgywsT00cPcBs4teRNPzwZ%2F8e90S8SG9WCei-vodoQxam9M27OQ10n6DqT%2F2ByxvQ42mjIRzDivmaCqKyZeteOH4)



### **FOCUS OUTRE-MER - NOS DEMANDES :**

- **Renforcer les connaissances** sur la prise en compte de la parole de l'enfant dans les territoires d'Outre-mer par la **collecte de données et la réalisation d'un état des lieux dédié.**
- **Faciliter l'accès des enfants des territoires d'Outre-mer aux mécanismes de démocratie** participative visant à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques ; veiller à ce qu'ils soient représentés dans les instances.
- **Développer des démarches d'aller-vers** en direction des enfants et des jeunes plus vulnérables dans les CTOM afin de leur donner accès à un espace de dialogue pour exprimer leurs besoins, préoccupations et recommandations sur tous les sujets les intéressant.
- **Réformer l'enseignement moral et civique** pour y inclure un axe sur le fonctionnement des institutions et y **inclure des informations sur les compétences et statuts propres aux collectivités ultramarines.** En plus d'un enseignement théorique, un apprentissage par la pratique, à l'aide de simulations parlementaires, de rencontres avec les élus, de visites d'institutions républicaines ou autres outils concrets gagnerait à être développé.
- **Prendre pleinement en compte le plurilinguisme** en rendant accessibles les services publics dans toutes les langues régionales des territoires d'Outre-mer. Les pratiques de traduction, d'interprétation et d'accompagnement en langue régionale doivent être assurées dans tous les espaces d'accueil des services publics et les supports d'information et de communication adaptés.



© UNICEF UNI 160731 Paul

## À L'INTERNATIONAL

### QUELS CONSTATS ?

Dans les programmes humanitaires ou de développement, la prise en compte de la parole de l'enfant n'est encore ni systématique ni évaluée, alors qu'elle est essentielle, y compris dans les zones fragilisées ou en situation de conflit. Par ailleurs, le soutien de la France aux organisations accompagnant des enfants et des jeunes demeure peu conséquent.

### LES AVANCÉES

Nous saluons les avancées suivantes :

- La Commission européenne a adopté le 24 mars 2021 la **Stratégie européenne pour les droits de l'enfant, dont l'une des six thématiques est la participation des enfants et des jeunes**. Cette stratégie a été élaborée en s'appuyant sur les propositions de plus de 1 000 enfants à travers l'Europe et une évaluation sera réalisée fin 2024, avec la participation d'enfants.
- Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a adopté, sous présidence française, la **Stratégie actuelle pour les droits de l'enfant (23 février 2022)**, lancée lors de la Conférence de haut niveau "Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant" à Rome les 7-8 avril 2022. Cette Stratégie identifie six objectifs stratégiques, parmi lesquels donner une place à la parole de l'enfant.

## LES STAGNATIONS

Nous constatons les stagnations suivantes :

- La participation des enfants et des jeunes à l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques demeure très insuffisante voire quasi inexistante.

## NOS DEMANDES

Les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants recommandent aux pouvoirs publics de :

- **Consulter les organisations et réseaux d'enfants et de jeunes** et prendre en compte leurs paroles afin que leurs besoins spécifiques irriguent et nourrissent les priorités de la future Stratégie humanitaire de la République Française mais aussi de manière plus globale dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies internationales.
- **Soutenir la société civile, les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse et les enfants et les jeunes défenseurs de leurs droits, dans les pays partenaires pour favoriser leur participation effective** dans les programmes de développement et humanitaires de la France ainsi que dans la co-construction des politiques publiques et dans leur suivi. Cette proposition est défendue par le Groupe Enfance et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.
- **Soutenir les enfants pour qu'ils et elles puissent porter directement leur plainte en cas de violation de leurs droits dans les conflits** et s'assurer qu'ils et elles soient traité.e.s avant tout comme des enfants dans les approches de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cette proposition est défendue par le Groupe Enfance et soutenue par la Dynamique pour les Droits des Enfants.
- Pour pérenniser la participation des jeunes au niveau local, **encourager et soutenir les initiatives menées par les jeunes leaders à l'échelle internationale.**
- **Promouvoir et soutenir la mise en réseau des dispositifs de participation en France et à l'international** pour favoriser les échanges de pratiques, la conduite de projets communs et encourager la participation des enfants et des jeunes dans ce cadre.
- **Utiliser le rayonnement global de la France pour mettre en lumière les diverses initiatives menées par des jeunes dans des pays en développement**, dans le cadre de sa coopération internationale.
- **Promouvoir la check-list<sup>15</sup> du Groupe Enfance pour l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'enfant dans les projets**, afin d'optimiser la participation des enfants tout au long des programmes humanitaires et de développement.

15 - Check-list pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet, Groupe Enfance, 2021 : [https://www.groupe-enfance.org/wp-content/uploads/2021/01/GroupeEnfance\\_CheckListDroitsEnfant.pdf](https://www.groupe-enfance.org/wp-content/uploads/2021/01/GroupeEnfance_CheckListDroitsEnfant.pdf)



# Conclusion

Notre Observatoire “Droits des enfants en 2023 : où en est-on ?” force notre Dynamique à dresser, malheureusement, un bilan en demi-teinte des évolutions de la prise en compte des droits des enfants, notamment sur les enjeux liés à la gouvernance et à la participation. Certes, des avancées notables ont vu le jour mais elles sont encore loin d’être suffisantes pour garantir une réelle effectivité des droits de l’enfant. Ce constat n’a pas échappé au Comité des droits de l’enfant des Nations Unies, qui, en juin 2023, a pointé dans ses observations finales de nombreux manques dans le respect de la CIDE en France ainsi que dans le cadre de sa politique internationale.

Le président de la République Emmanuel Macron avait pourtant annoncé vouloir faire de l’enfance une priorité de son second quinquennat. Force est de constater que, pour l’heure et avec la multiplication des crises mondiales ces derniers mois, la situation ne cesse de s’aggraver tant dans notre pays qu’à l’international. Dans le monde, plus de 3 millions<sup>16</sup> d’enfants vivent sous le seuil de pauvreté. En France, plusieurs dizaines de milliers d’enfants ne sont pas scolarisés et près de 2000<sup>17</sup> enfants sont sans solution d’hébergement. Malgré ses discours, la France n’est pas suffisamment à la hauteur au regard de ses possibilités, ses moyens et de son influence dans les relations européennes et internationales.

Devant cette situation inacceptable, les 28 ONGs, associations et collectifs réunis au sein de la Dynamique pour les Droits des Enfants, interpellent aujourd’hui les pouvoirs publics pour faire de l’enfance une réelle priorité de ce quinquennat. Nous incitons les décideurs publics à mettre l’enfance au cœur du débat public et à respecter les droits des enfants en France et à l’international, notamment en mettant en œuvre nos recommandations figurant dans cet observatoire et en veillant à la mise en œuvre rapide et efficace des observations finales du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies.

Les enfants sont l’avenir du monde, mais aussi son présent. Près de 35 ans après l’adoption de la Convention relative aux droits de l’enfant et moins de 7 ans avant l’atteinte des Objectifs de Développement Durable, il est plus que jamais temps de « passer de la Convention aux Actes ! » !

16 - Revenus et patrimoine des ménages 2021, INSEE ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371239?sommaire=5371304>

17 - Baromètre 2023 UNICEF-FAS,

<https://www.unicef.fr/article/une-rentree-plus-quincertaine-pour-les-1-990-enfants-sans-solution-dhebergement/>



## QUI SOMMES-NOUS ?

Ce sont 28 organisations non gouvernementales, associations et collectifs engagés dans tous les domaines de l'enfance en France et à l'international. Tous sont mobilisés pour porter d'une seule voix, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits des enfants en France et dans le cadre de sa politique de coopération internationale. Elle s'inscrit dans un souhait de dialoguer avec les pouvoirs publics sur les enjeux liés aux droits des enfants, notamment en termes de participation et de gouvernance d'ici à la fin du quinquennat, soit 2027.

### Nos positionnements, publications et actions :

#### 2022

- Rapport « Les enfants et les jeunes veulent être écouté·e·s »
- Note de positionnement à l'intention des candidats à la présidentielle 2022
- Note de positionnement à l'intention des candidats aux élections législatives 2022 pour une réforme du Parlement des enfants et la création d'une Délégation parlementaire aux droits des enfants

#### 2021

« Un pas de plus vers les droits de l'enfant » : un observatoire centré sur les enjeux de gouvernance et de participation des enfants et des jeunes

#### 2020

« Une année de plus sans garantie pour les Droits de l'enfant » : avancées, reculs, stagnations, des droits de l'enfant en un an, en lien avec les Actes de 2019.

#### 2019

- Organisation d'un événement rassemblant les enfants et les jeunes, la société civile et les pouvoirs publics au Théâtre du Merveilleux à Paris à l'occasion du 30e anniversaire de la CIDE.
- 12 Actes et 69 propositions concrètes pour passer de la Convention (relative aux droits de l'enfant) aux Actes.

#### Florine Pruchon,

Responsable du pôle plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants  
Coordinatrice de la Dynamique  
fpruchon@sosve.org / 01 53 20 62 86

Co-rédactrices, avec l'appui des membres de la Dynamique :

**Fleur Rizza Tételain**, chargée de plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants et  
**Marie-France Sangla**, membre du groupe national Cause des enfants chez OCCE  
mf.sangla@occe.coop / 06 03 52 28 31

Pour en savoir plus et retrouvez nos publications et actions :  
[www.dynamiqueenfants.com](http://www.dynamiqueenfants.com)

